



## FICHE ECTS

### PROGRAMME D'ETUDES

European Interdisciplinary Studies, Natolin campus (Advanced Academic Master)

### ANNEE

2023-2024

### TITRE DU COURS

**La réglementation des marchés en ligne**

### SEMESTRE

2

### PROFESSEUR(S)

DUMONT Beatrice & HOLMES Peter

### ASSISTANT(S) DU COURS

Kilian BOURGOIS

### TYPE DU COURS

Séminaire intensif

### FILIERE(S)

EPAP

### CREDITS ECTS

pas d'ECTS

### HEURES DE COURS

10

### TEMPS DE TRAVAIL INDIVIDUEL & EN GROUPE

N/A

### TUTORAT(S)

NO

### COEFFICIENT

pas  
applicable

### LANGUE(S)

FR

### OBJECTIFS DU COURS

Face aux nombreuses incertitudes soulevées par la mise en place de nouveaux instruments d'encadrement de l'activité des plateformes numériques, l'objectif de ce cours est d'analyser les modèles d'affaire des plateformes et l'efficacité des modes de régulation existants. A travers la présentation d'une série de décisions récentes au niveau communautaire, nous nous attacherons en particulier à dégager les principaux défis posés par les plateformes au regard de la régulation.

### ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Les étudiants seront en mesure de :

- Comprendre les modèles d'affaires des plateformes numériques pour mieux les réguler
- Comprendre les concepts clés concernant la régulation des plateformes numériques
- Appliquer ces connaissances à un marché donné,
- Concevoir des scénarios de régulation pour demain

### PREPARATION RECOMMANDEE

Aucune.

### METHODE(S) D'ENSEIGNEMENT

L'approche combinera un enseignement présentiel avec des présentations en classe.

## CRITERES ET METHODE(S) D'EVALUATION

Le séminaire compact sera évalué sur la base du principe "réussite/échec" :

- Un test à choix multiple en ligne et à livre fermé (80% de la note) à la fin de la dernière session de cours - 15 minutes pour répondre à 7 questions.
- La participation au séminaire (20 % de la note).

La moyenne pondérée des deux éléments d'évaluation doit être égale ou supérieure à 50 % pour que le séminaire soit considéré comme validé par l'étudiant.

Chaque étudiant a le droit de repasser le test une fois. Le test de rattrapage représentera 80 % de la note, tandis que la participation globale représentera les 20 % restants.

Comme les séminaires compacts ne comportent pas de crédits ECTS, le résultat final sera présent sur le relevé de notes, mais n'aura aucune incidence sur la moyenne finale des étudiants, ni sur la mention, ni sur l'obtention du diplôme.

## CONTENU DU COURS

Les plateformes numériques ont un rôle structurant. Mais elles ont aussi un rôle disruptif dans de nombreux secteurs d'activités. Les préoccupations portent sur leur puissance économique et les risques afférents de comportements anti-concurrentiels. Elles ont également trait à l'usage que les plateformes font de la collecte massive de données.

Les règlements Digital Services Act (DSA) et Digital Markets Act (DMA) créent un nouveau cadre de régulation des plateformes numériques. Ces deux règlements instaurent de nouvelles règles. D'une part, des règles pour empêcher les plus grandes plateformes profiter de leur situation sur le marché pour imposer des conditions commerciales ou techniques non équitables, et in fine contrôler ces marchés. D'autre part, des obligations pour les plateformes dites structurantes à se doter des moyens nécessaires pour lutter contre la diffusion en ligne des contenus illicites et de désinformation.

Dès lors, la problématique de la régulation des plateformes ne se pose plus uniquement en termes du droit de la concurrence.

Le cours cherchera donc à répondre aux trois questions suivantes.

1/Compte-tenu du caractère multiforme des plateformes numériques, quels acteurs entend-on réguler ? ce qui nécessite une définition précise de la notion de plateforme numérique.

2/Quelles spécificités de ces acteurs entend-on réguler et contrôler ? ce qui implique d'identifier les principaux effets de réseaux et d'analyser leurs impacts.

3/Quelle formes cette régulation peut-elle prendre ? ce qui appelle une réflexion sur les modalités de gouvernance et d'efficacité de cette régulation.

## MATERIEL(S) D'ENSEIGNEMENT (lectures et autres ressources / outils)

Pour la bibliographie se référer au Course Outline.